

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 17 juin 2015

Point 2

Délibération n°2015-06B portant approbation du procès verbal de la réunion du 4 mars 2015.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

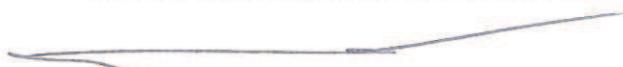
Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le procès verbal de la réunion du 4 mars 2015.

Article 2 :

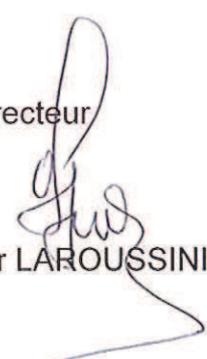
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration



Paul GIACOBBI

Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement



Christian BARTHOD

A Paris, le 17 juin 2015

Personne à contacter :	Olivier LAROUSSINIE olivier.laroussinie@aires-marines.fr
Date :	
Objet :	Bureau du 17 JUIN 2015 Point II Procès verbal de la réunion du bureau du 4 mars 2015

Liste des présents

Membres	Nom et Prénom
Président	M. Paul GIACOBBI
Vice-président du Conseil d'administration	M. Gérard ROMITI
Un représentant du Ministre de la Défense	M. Thierry DE LA BURGADE
Un représentant de l'action de l'État en mer Préfet Maritime de l'Atlantique	M. Emmanuel DE OLIVEIRA
Un représentant du Ministre chargé de la mer	M. Rémi IMBERT
Un représentant du Ministre de tutelle	M. Christophe LENORMAND
Un représentant du Ministre chargé des pêches et des cultures marines	M. Olivier LETODE
Un représentant du Ministre chargé de l'Outre-mer	M. Cédric LORET
Un représentant d'aires marines protégées	
Un président de conseil de gestion de parc naturel marin	M. Thierry CANTERI
Un représentant du personnel de l'Agence	

Commissaire du gouvernement	M. Christian BARTHOD
Invités et AAMP	Nom et Prénom
MEDDE	Mme Claire COUTANT
MEDDE	M. Sébastien FLORES
Contrôle financier	M. Didier JARNIGON
AAMP Directeur	M. Olivier LAROUSSINIE
AAMP Secrétaire Générale	Mme Maëlen LE DIAGON
AAMP Agent comptable	Mme Chantal GAUTIER

La séance débute à 14.00 au sein des locaux de l'Assemblée nationale, présidée par Monsieur Paul GIACOBBI, Président.

Paul GIACOBBI : nous pouvons commencer, nous avons beaucoup de membres du bureau qui se sont excusés : Gilles BŒUF, Olivier GALLET, Guy-François FRISONI, Pierre MAILLE, Gérard ROMITI, Ferdys LOUISY. Nous avons essentiellement des représentants des services de l'Etat, et c'est vrai que ça donne à cet exercice une dimension un peu différente, du fait que les services de l'Etat sont censés s'être déjà concertés. Nous allons néanmoins passer en revue un certain nombre de choses et c'est l'occasion pour les uns et les autres d'indiquer s'il y a des difficultés. Je voudrais vous dire -et vous en entendrez parler- que nous avons eu une séance ici, hier à l'Assemblée nationale, lors de laquelle nous avons examiné une demande de la collectivité territoriale de Corse à laquelle je ne suis pas complètement étranger, consistant à permettre d'instaurer une taxe de mouillage sur certaines parties des aires marines protégées gérées par la collectivité territoriale de Corse. Essentiellement c'est la réserve de Bonifacio qui est gérée par l'Office de l'Environnement. Il n'y a pas tellement d'endroits en France où nous avons une telle concentration de navires de plus de quarante mètres de long qui posent des problèmes considérables. Avez-vous dans vos eaux une seule aire marine protégée où vous recensez dans une journée cinquante bateaux de très grandes tailles? Nous avons le choix, soit de les interdire purement et simplement, soit d'essayer de leur faire payer quelque chose. Il se trouve que pour des raisons de constitutionnalité il faut trouver quelque chose qui s'applique partout, tout en évitant que ça s'applique partout. Donc nous avons trouvé l'idée que ça s'appliquerait lorsqu'une aire marine protégée est gérée par une collectivité territoriale ou son établissement public. Il n'y a pas beaucoup de cas, il y en a très peu, il n'y a que la Corse précisément. Et encore uniquement pour ce qui concerne Bonifacio. On pourrait par extension considérer Scandola (parce que c'est géré par le parc naturel régional et que c'est un établissement public sous

forme de syndicat mixte). Sinon il y en a une dans les Pyrénées Orientales (Cerbères Banyuls), effectivement, qui d'ailleurs n'avait jamais rien demandé. Il y a eu un grand débat, parce qu'un certain nombre de représentants de la plaisance avaient distribué un bêtisier à chacun de mes collègues répétant à *l'envi* que cela concernait toutes les aires marines protégées de France, de Navarre et de l'outre-mer, etc. Bref, il en est ressorti que ça a été voté par une large majorité. Mais il a fallu que je crie, ce qui est extrêmement désagréable. Cela étant, ce texte, comme beaucoup d'autres, est écrit avec les pieds, c'est quand même un comble. On va revoir cela au Sénat. Je vous dis tout ça simplement si dans le cadre de vos fonctions respectives vous êtes amenés à rencontrer des représentants des plaisanciers qui vous disent que désormais on va taxer au titre d'une redevance extravagante tous les mouillages dans les aires marines protégées, c'est faux. La loi telle qu'elle est écrite même dans la confusion de l'Assemblée nationale comme elle l'a été votée hier soir, ne peut s'appliquer que dans des cas extrêmement restreints et spécifiques. Et par exemple le futur parc marin du cap Corse qui serait un parc géré par l'Agence des aires marines protégées - celle-ci jusqu'à preuve du contraire est un établissement public...de l'Etat - n'a pas vocation au titre du texte que nous avons voté à percevoir la dite redevance, quand bien même sur le fond elle aurait envie de faire. Moi je ne vois pas beaucoup d'aires marines protégées, en dehors de celle-là, où il y ait une telle densité de mouillages d'unités importantes, qui justifieraient une telle taxe. En mer d'Iroise il n'y a pas tellement de navires qui mouillent en pleine mer pour le plaisir de se promener, il doit y en avoir quelques uns mais de là à vouloir les taxer spécialement, je ne vois pas quel intérêt ça pourrait présenter. Il y aurait maintenant en permanence quarante bateaux de cinquante mètres de long dans les parties autorisées au mouillage de la mer d'Iroise, ça pourrait effectivement créer des problèmes et ce pendant plusieurs mois de l'année. En tout cas on en a parlé et j'en ai déduit que mes collègues ne savaient pas ce qu'était une aire marine protégée, ça c'est sûr, et n'avaient aucune idée que ce qu'était un parc national (il y en a un qui m'a soutenu qu'un parc national c'était une collectivité locale). Voilà vous savez tout sur cette ténébreuse affaire, mais comme la France est la France vous allez avoir pendant des jours des gens qui vont vous expliquer que ça s'applique aux onze millions de kilomètres carrés de territoire maritime français sous juridiction française, parce que ça donne tout de suite de l'ampleur au sujet. Sur ces onze millions de kilomètres carrés il doit y avoir un million six cent mille kilomètres carrés d'aires marines protégées (dont tout Natura 2000 en mer, les parcs marins, etc.) ; et sur ces un million six cent mille la Corse ne représente par grand-chose. Mais il n'empêche que certains prétendent que ce seraient onze millions de kilomètres carrés qui seraient interdits au mouillage. J'ai vu circuler des chiffres extravagants.

Revenons à l'ordre du jour. Lors du conseil d'administration nous approuverons : l'ordre du jour, le procès verbal de la réunion du bureau du 7 janvier qui je pense, ne pose pas de problème particulier, mais ça il appartiendra au conseil d'administration d'en juger. Ensuite le gros morceau sera l'approbation du contrat d'objectif et de performance 2015 et 2017. En réalité, nous l'avons examiné lors du conseil d'administration précédent, mais nous ne l'avons pas formellement approuvé puisqu'il faut quand même que ce soit la ministre qui l'approuve c'est cela ?

Olivier LAROUSSINIE : avons-nous un message du cabinet de la ministre sur l'acceptation du projet ?

Christophe LENORMAND : oui, il semblerait qu'il n'y ait pas d'objection au projet. Il reste encore à convenir des formes et du moment de la signature avec le cabinet, mais sur le fond a priori il y a un accord.

Paul GIACOBBI : est ce que cela veut dire pour autant que à partir du moment où la Ministre dirait ou ferait dire qu'elle est d'accord, nous pourrions l'approuver formellement au conseil d'administration ?

Christophe LENORMAND : cela fait partie des réponses que nous attendons du cabinet

Paul GIACOBBI : alors clairement de deux choses : si nous avons l'accord formel de la Ministre ou de son cabinet pour nous dire effectivement « vous pouvez l'approuver, nous sommes d'accord, y compris sur la forme », nous l'approuverons au prochain conseil ; si ce n'est pas encore prêt, à ce moment là ce sera à un autre conseil d'administration de l'approuver formellement. Dès lors j'expliquerai que nous attendons d'avoir l'approbation définitive, et à ce moment vous pourrez peut-être expliquer que ce n'est qu'une question de formalités, qu'il y a des choses à revoir. Cela vous convient ? Alors ça s'appelle contrat d'objectif et de performance c'est ça ? Ce qui fait ensuite l'objet de ce que nous appelons ici une discussion commune, ce sera l'approbation du rapport d'activité mais qui comprend également le bilan du contrat d'objectifs et puis l'approbation du rapport financier.

Olivier LAROUSSINIE : petite introduction au sujet, comme le dit le Président il s'agit du rapport d'activité de la dernière année du contrat d'objectif. Nous avons utilisé la même formule que pour le précédent contrat d'objectif : nous avons fait un rapport d'activité annuel, plus le bilan du contrat d'objectif. Globalement sur l'année 2014 à proprement parler je n'ai pas de problème à signaler, si ce n'est les glissements classiques de délais que nous connaissons : sur nos prévisions en matière de mise en place des parcs naturels marins, par exemple, ou sur la mise en place de la gestion dans les sites Natura 2000. Mais c'est en gros les deux problèmes principaux que j'ai à vous signaler. A l'échelle des trois ans du Contrat d'objectif, cela produit des indicateurs qui sont moins optimistes que la présentation que je vous fais, parce que vous savez que nous avons revu à la baisse un certain nombre d'ambitions. Et de fait, si on est rigoureux par rapport à ce qui avait été envisagé en termes d'objectifs, on doit constater que, si je prends le premier qui apparaît dans le texte, l'inventaire statistique des oiseaux et des mammifères marins (REMMOA), l'indicateur est en rouge. Nous avons fini le premier cycle mais nous n'avons pas fini le deuxième comme c'était prévu. On peut se satisfaire d'avoir fini le premier cycle, certes, c'est quand même une opération très importante, et qui a des résultats très intéressants. La mettre en rouge, ça crispe beaucoup les gens qui sont responsables de ça, mais en même temps, ça correspond bien à ce qui avait été envisagé, il y a trois ans, quand le contrat d'objectif avait été approuvé, c'est-à-dire qu'on démarre le deuxième cycle sur un protocole qui nous coûterait moins cher. C'était ça l'objectif que l'on avait fixé. Cette présentation générale étant faite, voici quelques éclairages sur les points forts des trois dernières années. Malgré le fait que ce soient les trois années où nous sommes rentrés dans des difficultés budgétaires, ce sont quand même trois années qui ont été assez productives. D'abord sur les projets de parcs naturels marins, puisque même s'il y a des retards dans les créations, même si nous avons du retard dans les mises en œuvre, sur la durée de ce contrat d'objectif nous avons de nouveau la création de trois

parcs naturels marins, une nouvelle mise à l'étude (autour du Cap Corse), et on doit avoir deux plans de gestion approuvés, donc l'affaire avance bien. Sur Natura 2000 bien évidemment on est en retard sur la mise en œuvre de la gestion. Mais le calendrier a été respecté pour l'extension au large. Elle se fera cette année ou l'année prochaine, et sur la période des trois ans, nous avons bien fait tous les travaux d'inventaires et les synthèses qui ont été nécessaires pour proposer les extensions de sites au large. Ces trois années ont été fortement marquées par la Directive cadre surveillance milieu marin puisque nous avons travaillé sur le programme de surveillance et le programme de mesure de la directive. Un petit mot sur l'Outre-mer puisque c'est quand même là qu'on observe le plus beau score avec le Parc naturel marin de la Mer de Corail. Bon, vous allez me dire c'est facile, 16% d'un seul coup, d'accord, mais quand même. C'est le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui a pris la décision. C'est un travail que nous avons mené pour le compte du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et dont on est très content qu'il ait pu aboutir. De la même façon, nous sommes très actifs auprès des Polynésiens. Les dossiers avancent, c'est vrai, il commence à tarder que l'on arrive à conclure sur l'un ou l'autre des dossiers. En Polynésie on observe de plus en plus d'innovations : les approches culturelles, les approches sur les aires marines éducatives. Nous rencontrons juste un petit problème pour conclure sur la création d'une aire marine protégée ou pour le dossier d'inscription au patrimoine mondial, ce qui me soucie un peu pour être honnête. Mais en même temps, il faut reconnaître qu'il y a une vraie dynamique et on peut considérer que nous avons été assez efficace sur ce front là.

Paul GIACOBBI : Justement sur le dossier du patrimoine mondial de Polynésie, j'ai eu une rencontre avec les Ministères sur ce sujet concernant Bonifacio. Ce qui est autre chose, mais ils ont l'air très allant sur le projet de la Polynésie, plus exactement les Marquises. Maintenant, il faut formaliser les choses c'est-à-dire qu'il faudra à un moment donné qu'il y ait une étude pour le patrimoine mondial. Il faut vraiment faire une étude de présentation et ça coûte quand même plusieurs centaines de milliers d'euros.

Olivier LAROUSSINIE : Aux Antilles, pour finir avec l'Outre-mer, le sanctuaire AGOA a été mis en place, ainsi que son conseil de gestion à la fin de l'année dernière. Il s'agit maintenant d'un sanctuaire « équipé » et qui est prêt à fonctionner. Au plan international bien évidemment l'événement majeur de ces trois ans c'était le 3^{ème} congrès mondial à Marseille en 2013 qui a été un grand succès, avec une réunion politique, ce qui constituait une innovation.

Paul GIACOBBI : Je rappelle que la réunion politique s'est passée à Ajaccio, Monsieur le Directeur.

Olivier LAROUSSINIE : Durant ces trois années, nous avons également eu pour objectif de faire vivre l'international par des projets en coopération financés par des fonds *ad hoc*. C'est un objectif atteint dans la mesure où via principalement les projets Interreg nous avons été très actifs en Atlantique et en Manche. Nous l'avons été également dans le Pacifique avec le succès d'un appel d'offre « Best » pour le projet PACIOCEA. Je pense que nous avons rempli les objectifs sur le plan international.

Du point de vue de nos quatre orientations stratégiques : vous savez les difficultés que nous avons pu avoir sur l'aspect collecte de données. Nous n'avons pas lancé de nouvelles campagnes exploratoires, nous avons réussi à finir l'inventaire REMMOA, nous avons valorisé les campagnes précédentes, nous

avons surtout valorisé les campagnes qui étaient faites sur la métropole pour Natura 2000 principalement, PACOMM et CARTHAM, mais nous n'avons pas lancé de campagnes exploratoires. Donc d'une certaine façon, on va avoir un petit trou en termes de production de rapports de campagnes, ou d'informations nouvelles.

Paul GIACOBBI : la corne d'abondance de l'Agence de la Biodiversité permettra certainement de relancer tout ça... La fonction actuellement exercée par l'Agence des aires marines protégées aura probablement des possibilités de trouver quelques moyens, peut-être un peu plus facilement dans le cadre de l'Agence française pour la Biodiversité, que dans le cadre étroit qui est actuellement celui de cet établissement.

Olivier LAROUSSINIE : Sur la mise en œuvre de la stratégie aires marines protégées ou la DCSMM, a priori il n'y a pas de drames majeurs comme je vous le disais. Nous avons quand même des succès dans les trois ans. Sur la présence française à l'International, je pense aussi que nous avons été à la hauteur de ce qui était attendu. Par contre, même si nous avons réalisé un certain nombre de choses en matière de développement d'expertises, nous n'avons pas été du tout à la hauteur de ce que nous avons envisagé, même si nous sommes contents de dire que la création du groupement d'intérêt scientifique « HOMmer » qui a fait son séminaire de lancement en début d'année après sa constitution, est un pas significatif notamment pour amener des sciences humaines sur le sujet des aires marines protégées. J'espère aussi, Monsieur le Président, que l'Agence française pour la biodiversité permettra de développer un petit peu mieux cette implication vers la recherche et le développement sur nos sujets de protection du milieu marin. Donc voilà la présentation globale que je peux vous faire de ce projet de rapport d'activité, qu'on va certainement encore retoucher à la marge parce que nous avons eu des remarques justifiées, mais il n'y aura pas de modifications profondes. Toutefois vous ne verrez pas au conseil d'administration exactement le même document que celui que nous vous avons envoyé.

Paul GIACOBBI : Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce document là ?

Christophe LENORMAND : Du point de vu du Ministère de Tutelle, pas de remarques particulières.

Olivier LAROUSSINIE : On peut peut-être rentrer un petit peu dans le détail des chiffres avec le rapport financier et comptable, je vais laisser Maëlen LE DIAGON et Chantal GAUTIER présenter les deux facettes de ce rapport, la facette ordonnateur, et la facette comptable.

Maëlen LE DIAGON : le rapport est présenté en deux parties. La partie ordonnateur : nous y présentons l'exécution financière par domaines d'activités. Globalement l'exécution financière se traduit par un déficit de trois cent quatre vingt dix mille euros (390 000 euros), ce qui est inférieur à l'évaluation budgétaire qui a été faite au BR2. Cette évaluation inférieure aux prévisions découle en partie de prévisions d'avancement de certains projets qui étaient ponctuellement trop optimistes. Les outils de gestion de projet déployés courant 2014 n'ont par ailleurs pas encore permis de contrebalancer pleinement une gestion parfois prudente des crédits. Le montant des engagements non soldés témoigne cependant aussi de retards propres aux partenaires et prestataires de l'Agence (service non fait ou facture non transmise) : 445 k€ de dépenses prévues sur marchés et bons de commande, et 555 k€ de dépenses prévues sur conventions de partenariat non facturées au 31/12. A

titre d'illustration, sur une cinquantaine de conventions de partenariat mise en signature à partir de septembre 2014 et ayant potentiellement un impact sur 2014 de 800 à 900k€, seulement 50% des paiements attendus ont été payés en 2014, soit parce que la discussion partenariale a pris plus de temps que prévu et n'a pas abouti dans l'année, soit parce que les factures n'ont pas été reçues. L'ensemble des retards de paiement découlant de services non faits de 2014 sur 2015 représente plus de 70% de la sous-exécution du dernier budget rectificatif. Le montage des projets pilotés par l'Agence nécessite généralement un temps d'ingénierie de plusieurs mois, ce qui limite fortement la capacité de réaffectation des crédits en cours d'année, dans un contexte de tension sur les effectifs.

En termes de dépense de personnel, le plafond d'emplois en ETPT et en ETP est saturé pour 2014. Pour les hors plafonds la réalisation est inférieure à la prévision pour des questions de modalités de décompte, suite à la parution du guide des emplois des opérateurs mi-2014 : un certain nombre de postes (VSC, mis à dispositions) sortent de ceux auparavant comptabilisés hors plafond. En 2014 certaines dépenses qui étaient prévues initialement en masse salariale basculent de ce fait en fonctionnement. En revanche sur les dépenses des postes sous-plafond on constate à l'inverse une exécution un peu supérieure à la prévision initiale. Cela est en partie dû à une sous-estimation sur les points suivants : réforme des modalités de versement des indemnités d'éloignement (versements annuels et non plus tous les deux ans), mise en place progressive d'une majoration outre-mer à Mayotte (du fait de la départementalisation), sous-estimation des mesures individuelles automatiques (indemnités d'éloignement) et non-automatiques (primes de performance). Par ailleurs, l'exécution a été proportionnellement plus forte que sur les exercices précédents concernant le paiement des indemnités de congés payés en fin de contrat et le paiement de jours de CET.

Les investissements 2014 s'élèvent à 976k€. Les principaux investissements concernent le matériel et les logiciels informatiques pour 432 k€, le renouvellement des véhicules pour 203k€ et du matériel scientifique pour 145k€. En 2014, un marché pour l'achat de deux bateaux en Iroise a été notifié pour 580k€. Une partie a été réalisée en 2014 mais n'a été facturée qu'en février 2015, ce qui explique l'écart entre la prévision et les dépenses réalisées en investissement. L'installation de certains sites a également été repoussée (Arcachon, Corse).

En recette, on constate des recettes supérieures à la prévision. Les principales recettes proviennent de financements européens. Vous avez le détail des montants dans le rapport et on constate là pour le coup un avancement un peu plus rapide que prévu, sur certains de ces projets. Sachant que l'année précédente, nous avons constaté un petit retard dans la mise en route. Donc visiblement il y a eu un petit rattrapage sur 2014. Nous avons des réalisations autour de deux millions cent quarante mille à peu près pour une prévision d'un million sept.

Globalement la répartition des dépenses réalisées par domaine d'activité correspond à la ventilation des grandes masses par domaines d'activité en prévision.

Pour le domaine d'activité « recueil et le traitement de données », la réalisation est inférieure aux prévisions de 1,4 millions d'euros. Dans le rapport qui sera présenté au conseil d'administration, je

rajouterai des éléments explicatifs sur les principaux projets pour lesquels nous avons pu faire ressortir un retard d'exécution.

Dans le domaine « études et expertises » la réalisation des dépenses atteint 7,7M€. En fonctionnement, l'écart entre réalisation et prévision s'élève à 616k€. Ce retard porte principalement sur la préparation et l'appui à l'élaboration de plans de gestion pour 273k€, et sur la contribution à l'élaboration des stratégies concernant les milieux marins pour 265k€.

Dans le domaine « Intervention sur les milieux naturels et les patrimoines culturels », les dépenses en 2014 se portent à 1M€. Elles ont concerné notamment des projets comme la mise en place de mouillages écologiques dans le Parc naturel marin de Mayotte, la lutte contre les contaminations ou la présence de déchets en mer et des démarches d'amélioration des usages portuaires du parc d'Iroise. L'écart de la réalisation par rapport à la prévision en fonctionnement s'élève à 199k€ et concerne principalement les parcs naturels marins qui n'ont pas pu engager l'ensemble des actions prévues.

Dans le domaine d'activité « sensibilisation et animation », nous avons une exécution qui est pour le coup un peu supérieure à la prévision, soit quatre millions à peu près pour une prévision de trois millions cinq. Les principales dépenses de ce domaine d'activité en 2014 relèvent du plan de communication de l'Agence, de la participation au congrès mondial des parcs de Sydney et à des actions de sensibilisation du public du parc marin d'Iroise et de Mayotte.

Dans le domaine d'activité « surveillance et police », la réalisation porte essentiellement sur des dépenses de masse salariale et plus particulièrement de la Brigade nature de Mayotte, avec un écart d'environ cent mille euros à peu près par rapport à la prévision.

Sur la partie « soutien et management », nous avons une exécution supérieure à la prévision d'environ trois cent mille euros. Cela est lié notamment aux modalités de décompte de certaines dépenses comptées jusqu'alors en masse salariale qui sont désormais comptabilisées dans le fonctionnement. Nous avons également modifié la méthode de calcul des provisions pour perte d'emploi pour s'en tenir vraiment à une prévision du risque potentiel total, alors qu'auparavant on se basait plutôt sur une prévision de dépenses réalistes constatées sur les années précédentes. Cela a un coût supplémentaire de l'ordre de deux cent mille euros.

Paul GIACOBBI : Et pour la partie comptable ?

Chantal GAUTIER : L'exécution budgétaire et comptable 2014 se traduit par un déficit de 390 924€. Le pourcentage de dépenses de fonctionnement réalisées s'élève à quatre vingt treize pour cent du budget rectificatif, soit une sous-exécution d'un million cinq, liée au décalage de certains projets dans le temps, avec des conventions, des partenariats, et des ajustements qui n'ont pas pu être faits. Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 981 901 € au 31 décembre 2014, soit une réalisation de 69 %. Ce taux résulte en partie de la commande de deux bateaux pour les parcs d'Iroise et de Mayotte qui n'ont pas être livrés en 2014 et d'un marché en cours d'exécution pour la fabrication de deux embarcations. Le fond de roulement au 31 décembre 2014 s'élève à quatre millions six cent quatre-vingt deux mille euros, ce qui équivaut à 2,5 mois de dépenses de

fonctionnement. Donc au terme de cette exécution budgétaire, nous avons constaté une capacité d'autofinancement de deux cent dix neuf mille euros, pas suffisant pour financer la totalité des investissements prévus. Pour conclure, la trésorerie au 31 décembre 2014 s'élève à six millions huit cent quarante sept mille euros, par rapport à une trésorerie initiale qui s'élevait à huit millions quatre, donc effectivement il y a une ponction sur la trésorerie d'un million six.

Olivier LAROUSSINIE : Il y a une question qui se pose en tout cas, c'est de savoir à quel moment on fera un budget rectificatif cette année. On doit encore avoir un échange avec la direction du budget là-dessus. On pourrait attendre juillet et en même temps sur la question des investissements, vous avez compris que nous avons juste des décalages de livraisons qui nous amènent à demander de réinjecter dans le budget de cette année, des dépenses qui étaient prévues l'année dernière et donc on pourrait a minima présenter un budget rectificatif. Ca représente un budget de combien ?

Chantal GAUTIER : nous avons prévu quatre cent cinquante mille euros.

Olivier LAROUSSINIE : Donc très certainement nous allons proposer cela à la direction du budget et donc nous aurons certainement un point de plus à l'ordre du jour qui serait le budget rectificatif pour simplement constater ce décalage de livraison que nous avons eu sur les investissements de 2014.

Paul GIACOBBI : Alors, est ce que ça appelle des observations à ce stade, c'est-à-dire au bureau ? Nous allons passer à l'approbation du plan de gestion du parc naturel marin des Glorieuses, qui nous fera la représentation ?

Olivier LAROUSSINIE : nous devrions avoir le Président du parc qui est membre du conseil, il est prévu qu'il soit là. Je pense qu'il aura envie de présenter lui-même le plan de gestion, et il y aura peut-être un complément de la part de Pierre LECA, le directeur du département des Parcs naturels marins. Nous aurons l'avis du Conseil scientifique. Comme ils nous l'ont envoyé et mis en forme hier, vous allez l'avoir en primeur. Il nous manque encore l'avis de l'Etat-major de la Marine

Thierry de LA BURGAGE : qui n'a pas reçu de sollicitation officielle !

Olivier LAROUSSINIE : J'ai oublié de vérifier si on l'avait envoyé ou pas.

Thierry de la BURGAGE : non, j'ai eu un échange avec Pierre LECA à ce sujet.

Olivier LAROUSSINIE : D'accord, il ne l'a pas fait, ce n'est pas bien, il se fera tirer les oreilles dès ce soir. Un petit résumé sur l'avis du Conseil scientifique parce que moi je suis obligé de défendre le plan de gestion qui a été fait par l'équipe et avec l'aval à l'unanimité du Conseil de gestion du Parc. Je le trouve très bien. Le Conseil scientifique nous dit que c'est un bon cadrage de l'action du Parc. Donc de ce point de vue là il n'y a pas de doutes. Il nous signale néanmoins un certain nombre de contradictions dans nos analyses et dans la rédaction, le type de contradiction étant de dire « c'est un espace qui est hyper préservé, qui est sensationnel et qui en même temps subit des pressions depuis longtemps. Là il y a une contradiction entre les deux, il faut qu'on fasse un petit peu attention. Autre genre de contradiction, on me dit que c'est hyper réglementé et en même temps, on parle de tous ceux qui ne respectent pas les réglementations. Le Conseil doute que la réglementation soit la solution aux problèmes. C'est très bien effectivement que ces difficultés soient pointées, bien

évidemment le conseil scientifique est conscient que cela renvoie à un manque de connaissance. En fait, on présuppose et l'un et l'autre, à la fois que c'est bien préservé, et à la fois qu'il y a beaucoup de pressions. Mais finalement les données objectives ne sont pas si nombreuses. Quant à la contradiction « espace réglementé / pas de respect de la réglementation », on tombe dans la difficulté de savoir comment prendre le problème de la fréquentation de ces zones qui sont éloignées, difficile d'accès, et avec des usagers qui ne sont pas forcément ceux qui siègent au conseil de gestion. Une autre remarque qui me paraît importante de la part du Conseil scientifique c'est l'articulation avec le Parc naturel marin de Mayotte, qui est jugé « non convaincante ». D'après le Conseil scientifique, le particularisme administratif qui distingue les deux parcs naturels marins est une barrière qui semble infranchissable pour une réelle approche conjointe entre les deux parcs. Voilà ce que je peux vous donner comme retour de l'avis du Conseil scientifique que vous trouverez dans le détail. Il y a une synthèse qui est faite et ensuite il y a les commentaires par chapitres du plan de gestion. C'est une contribution assez riche de la part de notre conseil scientifique qui a adopté cette méthode de travail. Maintenant c'est le deuxième plan de gestion pour lequel ils nous font un travail autant en profondeur avec une forte mobilisation de la dizaine de membres du conseil pour aboutir à ce résultat.

Paul GIACOBBI : Nous n'avons pas consulté la Marine, donc on va le faire ?

Olivier LAROUSSINIE : Oui c'est obligatoire.

Paul GIACOBBI : Sauf que le temps nécessaire à la réponse, va faire que...

Olivier LAROUSSINIE : Normalement, la Marine est autour de la table au Conseil de gestion donc je pense que ça peut

Chantal GAUTIER : le courrier aurait été rejeté d'après les informations fournies par le secrétariat.

Paul GIACOBBI : il y a eu une erreur d'adressage.

Thierry de LA BURGADÉ : j'ai reçu le dossier électronique, je vais répondre par mail, j'attends juste que cela devienne officiel.

Olivier LAROUSSINIE : D'accord, je crois que nous aurions dû vous l'apporter aujourd'hui. Ça aurait été plus sur.

Thierry de LA BURGADÉ : c'est la troisième fois que nous sommes saisis à moins de quelques jours du Conseil d'administration !

Olivier LAROUSSINIE : nous progressons néanmoins, nous sommes le 4 et le Conseil se tient le 31.

Thierry DE LA BURGADÉ : Depuis quand ce document est-il prêt ?

Olivier LAROUSSINIE : Depuis la validation par le Conseil de gestion qui date de fin janvier, si mes souvenirs sont bons. Je reconnais on devrait le faire à ce moment là.

Christian BARTHOD : On voit que les envois en recommandés avec accusés de réception sont de plus en plus rejetés par les Ministères parce que, ou bien la personne qui est destinataire est effectivement là au moment où le coursier l'apporte et le fait signer, ou bien ça repart. Il n'y a plus de recommandé en accusé de réception qui est remis dans un sas d'attente en attendant son destinataire. Les procédures administratives doivent être réadaptées.

Paul GIACOBBI : c'est peut-être ce qui s'est passé, mais ça ne nous empêchait pas de saisir un peu plus en amont. Mais effectivement ça peut être un problème parce qu'un paquet qui arrive au Ministère de la Défense, qui pèse plusieurs kilos, je peux comprendre qu'effectivement si on ne trouve pas le destinataire immédiatement, on puisse s'interroger. Parce que sinon n'importe qui peut envoyer un paquet à destination de quelqu'un dont il sait qu'il est en congé, ou qu'il n'est pas là. Donc c'est un problème de forme. On ne pourra délibérer que si nous avons l'avis de l'Etat-major de la Marine. Ensuite nous avons l'approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Olivier LAROUSSINIE : il n'y a pas eu d'innovations majeures, le conseil de gestion a été installé lundi de la semaine dernière et Monsieur DELUGA a été élu Président du Parc naturel marin.

Maëlen LE DIAGON : le projet de règlement intérieur est en cours de finalisation.

Christian BARTHOD : il est arrivé ce matin, je n'ai pas eu le temps de comparer avec les différentes versions précédentes, mais il y a deux ou trois rédactions qui me paraissent mériter une petite attention particulière. Outre certaines formulations qui ne sont pas facilement compréhensibles sur le fait qu'aucun membre ne peut représenter plus d'un organisme ni être porteur de plus d'une procuration, on ne comprend pas la logique de rédaction. Il y a des histoires liées au vote à bulletins secret qui théoriquement qui est fait pour « protéger » les minorités. Or là on demande à vérifier qu'il y ait déjà la majorité qui est d'accord pour passer au vote à bulletin secret. Je ne suis pas sûr que ce soit l'habitude dans ce genre de situation. Il me semblait qu'au dernier règlement intérieur, concernant le fait que la lettre de convocation et le dossier peuvent être adressés sous forme électronique, nous avons rajouté « sauf demande particulière d'un membre », et là ce n'est pas repris. Et puis il y a un point qui me paraît sensible et qui mérite d'être révérifié, c'est la cohérence par rapport à l'approche sur les avis conformes, qui sont un des pouvoirs les plus forts du Conseil. Dans ce projet on se retrouve avec une autolimitation, il faut qu'il y ait deux tiers des membres du conseil de gestion, c'est à dire une majorité absolue. Quand on regarde les textes c'est traité de façon non spécifique, est-ce que c'est bien une mesure générale qui a été prise dans les autres règlements intérieurs que de s'autolimiter ? Parce que si on se retrouve avec un conseil qui décide de se mettre la barre plus haute que les autres sur le fait d'utiliser son avis conforme ça pourrait être compris comme étant indirectement une manière de refuser d'exercer la plénitude de ses pouvoirs ? C'est toute une petite série de questions qu'il faut remettre à plat par rapport au dernier exemplaire du règlement intérieur du conseil de gestion d'Arcachon.

Olivier LAROUSSINIE : Là j'avoue que j'ai dû parler imprudemment, je ne pensais pas qu'il y ait autant d'innovations. On va regarder, il faut peut-être en profiter pour parler d'un règlement type, parce que cette fois comme certaines fois précédentes, on s'est heurté à une autorité préfectorale qui

installe le premier Conseil de gestion et qui veut faire « son » projet de règlement intérieur. Amiral vous pouvez témoigner que nous avons eu quelques difficultés avec le préfet ?

Paul GIACOBBI : Quel Préfet ?

Olivier LAROUSSINIE : Celui d'Aquitaine. Alors je croyais que finalement nous avons pris notre modèle et ce que j'entends là, c'est que je commence à avoir un doute.

Christian BARTHOD : je n'ai pas eu le temps de faire la vérification systématique, mais moi ce que j'ai relevé m'interpelle un petit peu.

Olivier LAROUSSINIE : Toutes mes excuses, c'est un manque d'attention de ma part sur ce point de l'ordre du jour on va le regarder de près, et je pense que pour éviter le problème à l'avenir il faut que l'on fasse adopter un règlement type.

Christian BARTHOD : Je pense que c'est plus simple qu'un conseil de gestion se détermine sur ce qu'il veut absolument adapter à sa réalité, mais la construction en reprenant un exemplaire précédent n'est pas forcément optimale.

Olivier LAROUSSINIE : Pour moi la seule variable d'ajustement qui existe pour un Parc marin c'est la composition du bureau, le nombre de Vice-présidents. Pour le reste tout doit être sur le même modèle, je ne sais pas ce que vous en pensez ?

Claire COUTANT : Je l'ai reçu hier soir et je n'ai pas eu le temps de regarder, et de faire la comparaison.

Paul GIACOBBI : Si cette réunion sert à quelque chose, elle servira sur ce point-là précisément : prendre en compte un certain nombre d'observations qui sont faites en prévision du conseil d'administration.

Sébastien FLORES : Est ce que d'ici au 31 on sera tenu à une nouvelle validation locale du bureau du parc ou est ce que ça se passe maintenant ?

Olivier LAROUSSINIE : Non on peut le faire maintenant, nous avons déjà eu un cas où le règlement intérieur n'a pas été approuvé par le Conseil d'administration. Ca retourne après avec les remarques au Conseil de gestion qui le ré-approuve et le fait valider par le CA. On fait ça d'ici juillet à la prochaine réunion du Conseil d'administration. On est toujours dans l'intendance dans les parcs naturels marins puisque les pouvoirs des conseils de gestion leur viennent pour certains du Conseil d'administration de l'Agence. Il y a un jeu de délégations à organiser, sur l'avis conforme, sur l'avis sur les Schémas de mise en valeur de la Mer et sur les modalités et critères d'attributions des concours financiers. Suivant le cas nous n'avons pas exactement les mêmes, il y a une note explicative Maëlen, je crois ?

Maëlen LE DIAGON : Certaines délégations aux conseils de gestion sont mises en place dès l'installation de ces conseils : délégations pour se prononcer sur les documents d'autorisation d'activité et sur les schémas des valeurs de la Mer notamment. Cela concerne le parc d'Arcachon.

D'autres délégations sont mises en place après l'approbation des plans de gestions : délégation relatives à l'octroi de concours financiers notamment. Cela concerne le parc naturel marin du Golfe du Lion.

Paul GIACOBBI : Ensuite nous avons une délégation au bureau pour rendre un avis sur les projets de modification des décrets de créations des Parcs naturels marins de Mayotte et du Golfe du Lion.

Olivier LAROUSSINIE : Le Ministère a un problème d'ajustement de la composition des conseils de gestion, à Mayotte notamment parce qu'il y a eu la création du Parc naturel marin des Glorieuses et que normalement il y a un siège de droit pour un représentant d'une aire marine protégée contigüe. Il se trouve qu'il n'y en avait pas au moment de la création du parc de Mayotte, maintenant il y en a une, avec Glorieuses. Donc le Président du parc naturel marin de Glorieuse doit avoir un siège au conseil de gestion de celui de Mayotte. Il s'agit d'ajustements techniques. Cette délégation au Bureau vise à pouvoir rendre un avis au Ministère au moment où il soumettra le projet de décret modificatif. On propose au conseil d'administration qu'il délègue cet avis au bureau, sachant que la délégation est limitée à des modifications sur l'article qui concerne la composition du conseil de gestion. Au Golfe du Lion nous avons une organisation de pêche qui a disparu, donc on est vraiment dans des questions d'ajustements.

Paul GIACOBBI : Sur le colloque des AMP qui se tient à Brest ?

Olivier LAROUSSINIE : Ce sera une information de l'état d'avancement de la préparation du colloque. La dernière fois le conseil d'administration avait vu la structure générale du programme. Nous avons aussi fait un appel pour qu'il y ait des candidats pour animer les ateliers. A priori c'est bon, nous avons mobilisé, notamment le comité national des pêches, le cluster maritime... Comme nous avons dit que le conseil d'administration était le comité de pilotage du colloque, évidemment au fur et à mesure on rend compte de l'état d'avancement de la préparation.

Cédric LORET : J'ai bien noté que c'est un point d'avancement sachant qu'il y a pas mal un certain nombre de choses à dire, notamment par rapport à des engagements qui ont été pris, mais aussi tout ce qui concerne le changement climatique, le rappel de ce qui a été annoncé dans le message de la Guadeloupe. On ne voit pas trop apparaître cela dans le document, mais c'est un document provisoire.

Paul GIACOBBI : c'est utile de faire ces remarques-là en amont de manière à programmer tout cela.

Olivier LAROUSSINIE : La présentation au Conseil d'administration est faite pour ça. La présentation est pour l'instant plutôt organisationnelle. On va bientôt émettre le préprogramme et commencer la communication autour de ce programme.

Paul GIACOBBI : Ça se passe à Brest c'est ça ?

Olivier LAROUSSINIE : A Brest du 6 au 8 octobre.

Paul GIACOBBI : Un point d'information sur l'organisation du séminaire bio-géographique Natura 2000 ?

Olivier LAROUSSINIE : La Commission Européenne organise des séminaires par régions bio géographiques pour Natura 2000. Sur la mer il a été décidé d'en faire un seul, non pas par milieu géographique, mais pour la totalité du marin. C'est la France qui a proposé de l'accueillir et de l'organiser. Donc, c'est un dossier sur lequel nous sommes organisateurs ou plutôt co-organisateur avec la Tutelle, avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. À la demande d'un certain nombre d'acteurs, l'idée était de faire une présentation du point d'avancement de la préparation de ce séminaire. On sera fin mars, il a lieu en mai, donc on va commencer à voir une idée assez précise des sujets qui vont être discutés à Saint-Malo en mai.

Olivier LETODE : Juste une question de fond, ce séminaire fait-il l'objet d'actes de clôtures, de comptes rendus écrits, d'une forme de bilan ?

Olivier LAROUSSINIE : Oui, a priori il y a bien des actes, mais il n'y a pas de conclusion au sens « consigne » ou « injonction », nous sommes d'accord ?

Olivier LETODE : J'ai peur que ne serait-ce que les constats puissent nous engager dans des voies que nous n'avons pas forcément envisagées, il ne faudrait pas qu'on subisse une pression extérieure.

Christian BARTHOD : D'après mes souvenirs, sur les séminaires bio géographiques terrestres, les points de vue des uns et des autres sont émis, mais la commission reste souveraine. Elle va apprécier dans les limites de l'esprit les directives telles qu'interprétées par la cour de justice de l'Union Européenne, les conclusions qu'elle en tire. C'est-à-dire que ce ne sont pas des séminaires qui sont destinés à fabriquer un consensus que la Commission ne ferait que mettre en œuvre. Ce que j'avais vu à l'époque, c'était des comptes rendus qui étaient faits par le Muséum, mais je n'ai pas souvenir d'avoir vu de compte rendu fait par la commission.

Olivier LAROUSSINIE : Quand je parle de compte rendu, je parle du matériel amené par les participants, des actes de colloque au sens stricte du terme, plutôt dans la formule du Muséum qui était l'organisateur et qui rassemblait le matériau fourni par les uns et les autres.

Christian BARTHOD : Que le séminaire se tienne en France ou ailleurs, les questions sensibles auxquelles vous pensez risquent d'être abordées de la même façon.

Paul GIACOBBI : Tout ce qui sera de bonne foi apporté dans cette affaire pourra être retenu contre nous si j'ose dire... Nous devons maintenant renouveler l'approbation annuelle de la subvention que nous versons à l'Amicale du personnel.

Olivier LAROUSSINIE : Peut-être qu'il faudrait qu'on remette la note ou nous avons comparé avec les autres établissements pour éviter d'avoir la demande de la part d'une personne qui n'aurait pas été là les années précédentes.

Paul GIACOBBI : Je vous propose de passer à un point d'information sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité, puisque nous avons fait spécialement fait venir le préfigurateur pour en parler.

Olivier LAROUSSINIE : Lors du conseil d'administration, bien évidemment on fera un point là-dessus mais la question essentielle portera sur ce qui se sera passé la semaine d'avant ou la semaine encore d'avant. Lors de l'examen du projet loi sur la biodiversité à l'Assemblée en première lecture dans les manœuvres et les amendements qui se préparent à droite et à gauche, il y a deux grandes questions dans la préfiguration, qui concernent le terrestre. C'est le rôle des régions et donc le dispositif régional de la nouvelle Agence et puis la mutualisation avec le domaine de l'Eau. Alors à l'Agence des aires marines protégées la mutualisation avec l'agence de l'eau peut nous intéresser parce qu'il y a un volet financier dans cette mutualisation et que ce n'est pas le plus difficile que de se convaincre que les redevances de l'Eau puissent financer la protection du milieu marin. C'est un peu plus compliqué pour les pelouses sèches calcaires mais, en tout cas pour la protection du milieu marin ça a l'air envisageable. Par contre, s'il y a mutualisation, la question c'est bien évidemment celle de l'articulation des systèmes de gouvernance de l'Eau et de la Biodiversité. Voilà, c'est juste pour vous donner la tonalité sur deux grands sujets, qui à mon avis vont se trouver débattus dans l'hémicycle (ou pas, ce sera peut-être réglé avant). En tout cas on pourra avoir un compte rendu par le Ministère du résultat de l'examen dans l'hémicycle. Sur la préfiguration elle-même, nous sommes toujours dans l'optique d'avoir un moment fort de concertation à Strasbourg fin mai et on essaie d'organiser les choses autour de ça. Il y a une commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique qui a été mis en place par la Ministre qui s'est déjà réunie deux fois, dont l'objectif a été de lister un certain nombre de questions et ensuite de les organiser pour savoir ce qui devait être traité dans le cadre de cette concertation assez large à Strasbourg, et ce qu'elle pouvait traiter elle. Bien évidemment cette question de l'eau a été identifiée et un groupe de travail conjoint avec le Comité national de l'Eau est en train de se mettre en place. Je dirais qu'on est en train de dépasser les questions de méthode pour commencer à entrer dans les questions de fonds. Est-ce que fin mars j'aurai plus de choses à dire sur le fond ? Je pense qu'il y aura vraiment ce qui sortira du projet de loi, et qui va aussi baliser la suite de la discussion, mais je ne pense pas qu'on aura beaucoup avancé sur d'autres questions plus pratiques. En fait, on retravaille quand même la demande, le besoin à satisfaire, avant d'attaquer les questions d'organisations, d'organigramme, de structure territoriale etc....qui très probablement seront abordées à partir du mois de juin. J'ai une invitation du bureau du Conseil national de la Mer et des Littoraux pour vendredi : le conseil national de la Mer et des Littoraux s'était opposé à l'intégration de l'Agence des aires marines protégées dans l'Agence Française pour la Biodiversité, mais considère que maintenant que la décision est prise, il vaut mieux participer à la discussion plutôt que continuer à être dans la négation. Donc, je suppose que la réunion de vendredi vise à identifier les questions sur lesquelles le conseil aimerait travailler et aimerait faire des propositions. D'un autre côté, la Ministre avait lancé un chantier particulier sur l'Outre-mer en confiant à Monsieur LUREL et Monsieur LETCHIMY une mission d'animation sur les déclinaisons Outre-mer de la stratégie de l'Agence française pour la Biodiversité. Les deux députés ont organisé un atelier d'élus le onze février. Une partie des conclusions va consister en des amendements qui seront proposés lors du l'examen du projet de loi. Il va y avoir une phase deux à cette question de la déclinaison outre-mer qui va consister en des ateliers par départements Outre-mer. Puisque au-delà d'un certain nombre de généralités il y a quand même des divergences en fonction des situations locales sur les solutions à adopter et qui méritent une discussion avec les acteurs locaux et pas seulement au niveau national. Voilà à peu près où nous en sommes.

Paul GIACOBBI : Alors le point important c'est quand même le calendrier parce que c'est une avancée. Moi j'étais très sceptique sur le fait que ça puisse passer compte tenu des contraintes du calendrier parlementaire. Mais le « 49-3 » a un peu libéré les esprits, si j'ose dire. Ça c'est une bonne chose puisque ça veut dire que ça va être examiné en mars, et ce qui effectivement valide complètement désormais le calendrier d'une Agence Française pour la biodiversité qui commencerait effectivement au 1^{er} janvier 2016. Sur le fond, moi j'observe que par rapport à tout ce qui a été dit ici dans le bureau ou en Conseil d'administration par rapport à l'avis que nous avons formulé, des choses ont quand même avancé : l'importance donnée à l'Outre-mer, les questions de personnel - ce n'est pas dans la loi, mais parallèlement ce chantier évolue de manière plutôt positive. Donc je pense que l'on devrait avoir un débat assez serein à l'Assemblée Nationale pour ce qui concerne les aires marines protégées, à moins que les collègues ne relancent le débat sur la redevance. Après il y aura le débat classique qui consistera à dire, pour un certain nombre de collègues, que l'Agence pour la biodiversité n'intègre pas tout ce qu'elle devrait intégrer, c'est-à-dire en particulier l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage. D'après ce que je vois le débat est prévu sur trois jours, ça devrait se passer relativement vite. Ensuite ça ira au Sénat et puis il y aura une dernière lecture. Mais il est possible que ça arrive à passer avant « les chaleurs » en tout cas du point de vue législatif.

Bien, il reste – c'est un point relativement formel, mais il faut qu'on le fasse - , un compte rendu de la délégation accordée aux conseils de gestion des parcs d'Iroise, de Mayotte etc. c'est ça ?

Olivier LAROUSSINIE : Oui, car elle a des conséquences financières. On nous a fait remarquer qu'il serait bon de rendre compte de ces délégations. J'aurais juste un point à rajouter, nous avons promis au conseil d'administration la dernière fois, de lui faire un historique de l'affaire de la Réserve de l'Iroise et du Parc naturel marin de l'Iroise. Bon on ne le fera pas le 31 mars, par contre le 31 mars j'espère qu'on sera capable de vous dire le petit cahier des charges qu'on se sera fait avec Réserves naturelles de France. On va essayer de se mettre d'accord avec Réserve Naturelle de France sur les termes de cadrage du travail d'équipe qu'on fera et dont on vous rendra compte au mieux en juillet et au plus tard à l'Automne. Et ce sera simplement en questions diverses pour vous dire que nous ne l'avons pas oublié.

Paul GIACOBBI : et nous rappellerons que ce n'est pas une volonté concertée ni du Ministère ni de l'Agence ni de qui que se soit que d'écarter des associations de la gestion des Réserves naturelles. Mais là c'est un cas particulier et d'ailleurs il y avait une gestion conjointe. Monsieur Le Directeur avons-nous d'autres points ?

Christian BARTHOD : le commissaire du Gouvernement est intervenu sur l'expérimentation faite par l'Agence sur le Célacante. Il y a-t-il une probabilité pour que la somme versée par l'Agence revienne dans les caisses ?

Olivier LAROUSSINIE : Finalement il y a eu un protocole d'accord qui a été signé et c'est bien l'assurance qui a commandé les travaux de dépollution du navire. Par contre les travaux n'ont pas encore été faits parce que bien évidemment tout ça a pris du temps. On est arrivé à la période où on ne pouvait plus sortir et travailler en mer. Il va avoir avant la reprise des travaux un inventaire qui va être fait de l'état du navire, mais pour le 31 mars je ne pense pas. Ça sera trop tôt.

Emmanuel de OLIVEIRA : on n'y arrivera pas, il faut une période de beau temps pour qu'on puisse replonger sur l'épave qui a beaucoup bougé, et qui est maintenant en partie disloquée.

Olivier LAROUSSINIE : c'est vrai qu'il y a les deux stylos, un pour signer le protocole d'accord, l'autre pour signer le bon de commande et il se trouve que nous avons pu signer le protocole d'accord, qui a été inclus dans le procès-verbal de clôture pour le Tribunal administratif. Je crois que le procès-verbal de grande voirie est jugé bientôt d'ailleurs au TA. Il serait quand même correct que ça puisse aller jusqu'au bout, et que le navire soit complètement dépollué.

Emmanuel de OLIVEIRA : mais ça ne débouchera pas avant avril-mai parti comme ça.

Olivier LAROUSSINIE : il faut attendre les périodes favorables.

Paul GIACOBBI : ce Célacante étant à proprement biologiquement mais administrativement - pardonnez la métaphore - le serpent de mer de nos conseils d'administration, on finira par lui tordre le cou. Ça montre que ce n'est pas si simple. Je l'ai vu physiquement coincé dans son rocher.

Sébastien FLORES : Puisqu'on en était aux petites modifications de forme Monsieur Le Président, le Ministère de Tutelle a une proposition à faire sur deux petites choses : la cible sur les fameux DOCOB Natura 2000 puisque ça a fait l'objet d'un débat au dernier bureau. La cible a été réajustée dans le cadre d'un échange entre la Tutelle et l'Agence. Nous l'avons rehaussée à 70 % et annoncé sur le prochain COB. L'autre point, en liaison avec le cabinet, c'était une clarification sur la rédaction liée à la création potentielle du parc naturel marin du Golfe Normand Breton. Il sera bien rappelé que la décision finale sera prise par la Ministre au vu des conclusions de l'enquête, pour ne pas préempter la décision du parc à travers le COB.

Christophe LENORMAND : il s'agit peut-être d'un des derniers bureaux. Je tenais à exprimer la satisfaction du Ministère de Tutelle à l'égard des réalisations de l'Agence et du soutien qui a pu être apporté à la mise en œuvre de la DCSMM notamment. Donc je tenais simplement à formuler ce témoignage et des vœux pour l'avenir pour qu'on puisse évidemment continuer à avoir le même niveau de collaboration et d'expertises de l'Agence dans sa forme nouvelle.

Paul GIACOBBI : notre vœu c'est que dans le cadre de l'Agence pour la Biodiversité sous des modalités évidemment bien différentes et sans doute avec des organisations différentes l'aspect maritime des choses soit très fortement représenté y compris outre-mer, avec des modes de gouvernance qui laissent à cette Agence d'Etat la capacité de se concerter très étroitement avec les instances locales et avec toutes les parties prenantes.